



**Mémoire présenté dans le cadre
de la consultation publique sur la
planification pluriannuelle de
l'immigration au Québec 2026-
2029**



Par Martin Ouellet, président, directeur
général

Août 2025

Table des matières

1. Introduction	2
2. Contexte et constats.....	3
2.1 Une rareté persistante de main-d'œuvre	3
2.2 Une contribution essentielle des travailleurs étrangers temporaires	4
3. Impacts appréhendés des réductions annoncées	5
3.1 Sur la capacité de production	5
3.2 Sur la stabilité de l'entreprise et de ses employés	5
4. Recommandations	6
5. Conclusion.....	6
Annexe 1 Statistiques internes sur les postes comblés par des travailleurs étrangers temporaires	8

1. Introduction

STC Manufacturier œuvre depuis plusieurs décennies dans le secteur manufacturier, plus précisément dans la conception et la fabrication de cadres et de portes d'acier. Située au Saguenay, notre entreprise est un acteur stratégique de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la construction au Québec, avec une part de marché d'environ 15 % dans notre segment.

Depuis l'acquisition de l'entreprise par ses actuels propriétaires en 2018, STC Manufacturier a mis en œuvre d'importants investissements – plus de 4,5 millions de dollars entre 2023 et 2025 – visant à moderniser et automatiser ses opérations. Ces investissements ont permis d'accroître notre efficacité de près de 50 %, soutenant ainsi une croissance anticipée de notre chiffre d'affaires, qui devrait passer de 6,5 à 9 millions de dollars annuellement. Depuis quelques mois, un plan de relève est en train de se mettre en branle afin d'ultimement passer les rênes de la compagnie à la deuxième génération.

Nous employons aujourd'hui une équipe dédiée de 45 travailleurs dont la masse salariale dépasse 2,5 millions de dollars annuellement, contribuant directement à l'économie régionale et à la vitalité de nos collectivités.

Notre succès repose notamment sur notre recherche constante de l'efficacité et de notre capacité à recruter des travailleurs qui ont l'expertise pour nous aider dans l'atteinte de nos objectifs. Depuis quelques années, les travailleurs étrangers temporaires (TET), qui occupent des postes essentiels au maintien de notre production, contribuent activement à la stabilité et à la pérennité de nos activités.

C'est pourquoi nous souhaitons, par ce mémoire, exprimer au gouvernement du Québec et au ministère de l'Immigration, l'importance de maintenir un accès suffisant et prévisible au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ceci afin d'assurer la continuité et le développement de nos activités, ainsi que la prospérité économique du Saguenay Lac-Saint-Jean et aussi du Québec.

2. Contexte et constats

2.1 Une rareté persistante de main-d'œuvre

Malgré des efforts constants et soutenus de recrutement local (affichages, partenariats avec des organismes d'employabilité, formations en entreprise), notre entreprise est confrontée à une rareté structurelle de main-d'œuvre dans plusieurs postes clés, notamment :

- Soudeurs et opérateurs de plieuse ;
- Manutentionnaires spécialisés en production métallique ;
- Équipes de production pour les quarts de soir.

Dans 100 % des cas, notre première option est de recruter localement (Saguenay Lac-Saint-Jean et au Québec). **Cela représente la solution la plus simple, la plus rapide, la plus économique, et la plus naturelle.** Lorsque des candidats sont disponibles dans notre région, nous les intégrons systématiquement à nos équipes, mais ils sont rares. Avant le recours au TET, nous faisons face quotidiennement à un déficit opérationnel de 20 à 25 % de notre effectif. Cette situation mettait en péril notre capacité de production et, par conséquent, notre capacité à répondre adéquatement et efficacement aux commandes de nos clients québécois. De plus, la pandémie est venue exacerber cette pénurie, malgré une légère amélioration récente. Il est donc évident que le bassin de main-d'œuvre locale demeure insuffisant, ce qui nous oblige à nous tourner vers le TET comme seule alternative.

Le recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET) n'est donc jamais un choix de convenance, mais bien une solution motivée par l'absence de main-d'œuvre locale disponible, malgré des efforts soutenus de recrutement. Ce recours est nécessaire pour assurer la continuité de nos opérations et maintenir la production ici, au Québec, dans notre région.

Sans cette alternative, notre entreprise serait contrainte de ralentir ou d'interrompre certaines lignes de production, ce qui mettrait en péril non seulement notre croissance, mais également notre contribution à l'écosystème de la construction québécoise.

2.2 Une contribution essentielle des travailleurs étrangers temporaires

Les TET jouent un rôle structurant et bénéfique, qui va bien au-delà de la simple couverture des postes vacants :

- Ils stabilisent nos équipes de production;
- Ils apportent une expertise précieuse;
- Leur présence nous a permis d'ouvrir et de maintenir des quarts de travail, augmentant ainsi notre capacité et réduisant la pression sur les équipes existantes;
- Elle a aussi permis de sécuriser nos investissements, d'offrir de bons salaires et de préparer la relève entrepreneuriale;
- Ces travailleurs contribuent concrètement à la francisation : la grande majorité d'entre eux parlent le français et poursuivent activement leur intégration linguistique et culturelle;
- Nous avons investi dans leur accompagnement et leur intégration, notamment par :
 - La location et l'aménagement de logements adaptés ;
 - L'achat d'électroménagers et d'équipements nécessaires à leur installation ;
 - L'aménagement des horaires pour favoriser leur participation à des formations en français.

Chez STC, tous les travailleurs sont traités selon les mêmes standards de gestion et de respect. Nous faisons en sorte que les travailleurs étrangers soient pleinement intégrés à notre culture d'entreprise. Il n'y a pas de distinction entre les "travailleurs québécois" et les "TET" : il n'existe qu'une seule classe d'employés : les travailleurs de STC. Cette approche inclusive est volontaire et très importante, car nous croyons sincèrement que la réussite passe par l'égalité, la reconnaissance et la stabilité au sein des équipes.

Ces contributions sont trop souvent méconnues, et pourtant, elles constituent un socle de la vitalité manufacturière en région et au Québec. Une richesse humaine dont la province ne peut se passer.

3. Impacts appréhendés des réductions annoncées

La proposition gouvernementale visant une réduction de 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires entraînerait des conséquences majeures et immédiates, voire fatales pour notre entreprise.

3.1 Sur la capacité de production

Une telle réduction compromettrait notre capacité à livrer les produits nécessaires à l'industrie de la construction, contribuant pourtant à l'autonomie et à l'autosuffisance du Québec en approvisionnement stratégique. Le cas échéant, nous devrions envisager la fermeture de quart de travail, entraînant :

- Une baisse estimée de 50 % de notre chiffre d'affaires annuel;
- Des pertes importantes d'emplois locaux et des retombées directes et indirectes;
- Un ralentissement, voire l'abandon de nos projets d'expansion et de modernisation;
- Une réduction de l'apport de produits québécois dans l'industrie de la construction.

3.2 Sur la stabilité de l'entreprise et de ses employés

Les travailleurs étrangers temporaires permettent de pérenniser nos opérations, de maintenir des emplois locaux et de soutenir l'activité économique régionale. Sans eux, il sera impossible de penser à la relève de l'entreprise, de planifier à long terme et de demeurer compétitif face aux importations provenant de Chine et des États-Unis.

Ces impacts dépassent largement les seuls murs de STC Manufacturier et toucheraient l'ensemble de l'écosystème régional et sectoriel.

4. Recommandations

Afin de concilier la capacité d'accueil et les besoins stratégiques des entreprises régionales, nous proposons les mesures suivantes :

- ⊕ Maintenir un seuil minimal 30% d'admissions dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires pour les secteurs identifiés en forte tension de main-d'œuvre, notamment le secteur manufacturier spécialisé.
- ⊕ Favoriser un traitement accéléré des demandes des entreprises ayant démontré un historique de conformité et d'intégration des travailleurs (notamment sur le plan linguistique et culturel). Ceci en respect des différentes lois, entre autres sur l'utilisation de français
- ⊕ Reconnaître les efforts de francisation et l'intégration réussie des travailleurs comme critères prioritaires dans l'allocation des permis.
- ⊕ Prolonger la durée maximale des permis de travail (renouvellement de trois ans) afin de réduire la charge administrative et les coûts (10 000 à 12 000 \$ par demande) qui totalisent entre 100 000 et 150 000 \$ par an.
- ⊕ Mettre en place un mécanisme de planification pluriannuelle sur un horizon de 3 à 5 ans, permettant aux entreprises d'anticiper les besoins et de structurer l'intégration des travailleurs.
- ⊕ Mieux coordonner les processus et les exigences entre les gouvernements fédéral et provincial afin d'alléger les délais et la complexité administrative.

5. Conclusion

Le Québec ne peut se priver de l'apport essentiel des travailleurs étrangers temporaires. Ils contribuent chaque jour à la prospérité de ses entreprises, à la vitalité de ses régions et à la vigueur de la langue française.

Chez STC, nous croyons fermement que chaque travailleur mérite d'être traité avec respect, équité et reconnaissance. Notre approche repose sur des valeurs humaines fortes : il n'y a pas de distinction entre les travailleurs locaux et les travailleurs étrangers. Tous font partie intégrante de notre équipe, de notre culture et de notre réussite collective.

Nous invitons respectueusement le gouvernement à considérer ces réalités dans sa planification pluriannuelle et à mettre en place les mesures qui permettront aux entreprises comme la nôtre de continuer à bâtir un Québec fort, inclusif et économiquement dynamique, ici même, dans nos régions.

Annexe 1 Statistiques internes sur les postes comblés par des travailleurs étrangers temporaires